

**Horaires d'ouverture
de la Mairie:**

**Le lundi
8 h - 12 h et 14 h - 18 h
du mardi au vendredi
le vendredi de 8 h - 12 h
et de 14 h - 17 h**



**Vous pouvez consulter notre
site internet sur :**

ville-pouguesleseaux.fr

*Imprimé Par Nos Soins
Ne pas jeter sur la voie publique*

**C.C.A.S.
de Pougues-les-Eaux**



**Service de portage
de repas à domicile**



**Mairie de Pougues-les-Eaux
Rue du Docteur Faucher
Tél : 03.86.90.96.00**

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le service s'adresse à toute personne résidant sur la commune de Pougues-les-Eaux.

Les repas sont livrés du lundi au vendredi. Les repas du samedi et du dimanche sont livrés le vendredi.

Les livraisons sont effectuées durant la matinée par un agent municipal.

La livraison peut, sur simple demande téléphonique, être stoppée pour quelques jours ou durant une période plus longue **dans le cas d'une hospitalisation.**


Toute absence devra être signalée le mercredi (17 h) qui précède la semaine de votre absence.

Un délai de 72 h minimum est également nécessaire pour reprendre la livraison.

Attention : les délais non respectés ou une absence non signalée entraîne la facturation du repas commandé.

INFORMATIONS PRATIQUES

CONCERNANT LES REPAS

Les repas sont livrés en liaison  froide, (basse température). Il faudra donc que vous les conserviez dans votre réfrigérateur.

Ils sont présentés en barquettes individuelles operculées.

Les menus varient selon les jours de la semaine, ils se composent :

- D'un potage,
- D'une entrée,
- D'un plat de résistance et son accompagnement,
- D'un fromage,
- D'un dessert,

Conservation et cuisson des repas

Dès la livraison, l'ensemble des denrées doit être placé au réfrigérateur, jusqu'à ce que vous les consommiez.

Sur les barquettes figurent une étiquette, qui vous indique la date de fabrication et la date limite de consommation.

Vos plats cuisinés doivent être réchauffés avant consommation, au four micro-ondes.



⚡ Important : tout aliment réchauffé et non consommé doit être jeté.

FORMALITES D'INSCRIPTION

Elles sont simples :

Vous devez remplir une fiche de renseignements annexée à ce document.

Le repas vous sera facturé : 8 €

Une facture détaillée est établie chaque fin de mois, que vous pourrez la régler par chèque à l'ordre du Trésor Public.



Service de portage de repas à domicile

FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....
.....

Téléphone :

Personne à contacter en cas de problème :
.....
.....

Vous souhaitez bénéficier du service de portage de repas les jours suivants :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> lundi | <input type="checkbox"/> samedi |
| <input type="checkbox"/> mardi | <input type="checkbox"/> dimanche |
| <input type="checkbox"/> mercredi | |
| <input type="checkbox"/> jeudi | |
| <input type="checkbox"/> vendredi | |



Je m'engage à respecter les conditions générales de fonctionnement du service figurant sur le document annexé.

Fait à Pougues-les-Eaux,

Le.....

Signature

